

CERTIFICATION PROFESSIONNELLE

Accueil > Trouver une certification > Répertoire national des certifications professionnelles > CAP - Tournage en céramique

CAP - Tournage en céramique

Code de la fiche :
RNCP36337

Etat :
Active

[Télécharger](#) [Aide en ligne](#) [Europass](#)

L'essentiel

	Nomenclature du niveau de qualification	Niveau 3
	Code(s) NSF	224 : Matériaux de construction, verre, céramique
	Formacode(s)	45597 : Céramique poterie
	Date d'échéance de l'enregistrement	31-07-2027

- [Certificateur\(s\)](#)
- [Résumé de la certification](#)
- [Blocs de compétences](#)
- [Secteur d'activité et type d'emploi](#)
- [Voie d'accès](#)
- [Liens avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations](#)
- [Base légale](#)
- [Pour plus d'informations](#)

Certificateur(s)



Nom légal	Siret	Nom commercial	Site internet
MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE	11004301500012	-	-

Résumé de la certification

Objectifs et contexte de la certification :

Le titulaire de ce diplôme est capable, à partir d'une fiche technique, de relever les dimensions de l'objet à exécuter, de déterminer la quantité de pâte nécessaire et de réaliser une ébauche à la main. Il surveille le raffermissement de la pièce ébauchée afin de l'amener dans un état adéquat aux opérations de tournassage, de garnissage et de finition. Le tournassage consiste à enlever l'excédent de pâte, le garnissage à ajouter les garnitures (anses, becs). Après finition, il suit et contrôle le séchage de la pièce jusqu'à son enfournement. Il sait lire un plan coté, choisir la pâte et réaliser le modèle en prévoyant le comportement des pièces au séchage et à la cuisson.

Les diplômés peuvent travailler dans l'artisanat ou dans un atelier industriel.

Activités visées :

Le titulaire du CAP Tournage en céramique, à partir d'une fiche technique, est capable d'effectuer les opérations suivantes :

- s'approvisionne en matière d'oeuvre (s'assure de la disponibilité de la matière d'oeuvre...), sélectionne et achemine la matière d'oeuvre ;
- installe son poste de travail (vérifie le fonctionnement des équipements ou en assure la mise en place, prépare les outils...) ;
- relève les dimensions d'exécution (soit relevé direct des cotes sur un croquis ou dessin technique à l'échelle 1, soit relevé des cotes sur un modèle en cuit et calcul à partir du pourcentage de retrait de la pâte à utiliser ;
- détermine le volume et/ou la masse nécessaire à la réalisation du produit par tournage et réajuste la quantité au regard de la réalisation de la première ébauche...;
- réalise une ébauche à la main, à partir d'une pâte plastique et sur un tour de potier, un produit suivant une forme déterminée et une quantité définie, dans un temps fixé ;
- surveille le raffermissement du produit ébauché afin de l'amener dans un état adéquat aux opérations de tournassage (taille à l'aide d'outils un excédent de pâte), découpage, garnissage et finitions (colle, généralement à la barbotine, sur le produit cru vert, de garnitures telles que : anses, bec ou goulot, boutons...) ;
- suit et contrôle le produit jusqu'à la fin du séchage ;
- veille à la parfaite réalisation qualitative et quantitative d'une fabrication dans les délais impartis ;
- assure la liaison en cours de fabrication entre les différentes opérations (ébauchage, tournassage, garnissage, finitions, séchage).

Compétences attestées :

Communication esthétique et technologie

Reconnaître :

- identifier les composantes de la définition du produit (matériaux, dimensions, formes...) ;
- justifier la chronologie des phases de fabrication.

Décoder :

- interpréter les différentes formes de langage professionnel et technique ;
- traduire un croquis par dessin technique ;
- interpréter les données techniques.

Préparer :

procéder à la préparation des matière d'oeuvre.

Traiter :

- vérifier les critères d'acceptabilité des produits;
- appliquer et respecter les données de fabrication ;
- diagnostiquer les causes de non qualité constatées sur un produit ;
- analyser les causes de dysfonctionnement d'un processus ;
- appliquer les mesures qui s'imposent.

Informier :



- relater les difficultés rencontrées au cours de la réalisation ;
- rendre compte des anomalies constatées ;
- rendre compte du travail réalisé.

Dialoguer.

Mise en oeuvre et réalisation

Exécuter :

- effectuer la mise en forme du produit ;
- mesurer les produits ;
- effectuer les réglages ;
- assurer l'arrêté de la fabrication ;
- assurer la maintenance et l'entretien du poste de travail.

Contrôler :

- vérifier la qualité des produits en cours et en fin de réalisation ;
- déceler avant détérioration du matériel, de la pièce fabriquée tout incident de fonctionnement.

Français et Histoire-géographie-enseignement moral et civique

Français

- Communiquer : écouter, dialoguer et s'exprimer (F)
- Reformuler, à l'écrit ou à l'oral, un message lu ou entendu (F)
- Évaluer sa production orale ou écrite en vue de l'améliorer (F)
- Lire, comprendre et présenter des textes documentaires ou fictionnels, des œuvres littéraires et artistiques (F)
- Rendre compte, à l'oral ou à l'écrit, d'une expérience en lien avec le métier (F)

Histoire-géographie-enseignement moral et civique

- Maîtriser et utiliser des repères chronologiques et spatiaux : mémoriser et s'appropriier les notions, se repérer, contextualiser (HG)
- S'appropriier les démarches historiques et géographiques : exploiter les outils spécifiques aux disciplines, mener et construire une démarche historique ou géographique et la justifier, collaborer et échanger en histoire-géographie (HG)
- Construire et exprimer une argumentation cohérente et étayée en s'appuyant sur les repères et les notions du programme (EMC)
- Mettre à distance ses opinions personnelles pour construire son jugement (EMC)
- Mobiliser ses connaissances pour penser et s'engager dans le monde en s'appropriant les principes et les valeurs de la République (HG-EMC)

Mathématiques et physique-chimie

- Rechercher, extraire et organiser l'information
- Proposer, choisir, exécuter une méthode de résolution ou un protocole opératoire en respectant les règles de sécurité
- Expérimenter, utiliser une simulation
- Critiquer un résultat, argumenter : contrôler la vraisemblance d'une hypothèse, mener un raisonnement logique et établir une conclusion
- Rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit en utilisant des outils et un langage appropriés

Éducation physique et sportive

- Développer sa motricité
- S'organiser pour apprendre et s'entraîner
- Exercer sa responsabilité dans un engagement personnel et solidaire : connaître les règles, les appliquer et les faire respecter
- Construire durablement sa santé
- Accéder au patrimoine culturel sportif et artistique

Prévention-santé-environnement

- Appliquer une méthode d'analyse d'une situation de la vie professionnelle ou quotidienne et d'une documentation



- Mettre en relation un phénomène physiologique, un enjeu environnemental, une disposition réglementaire, avec une mesure de prévention
- Proposer une solution pour résoudre un problème lié à la santé, l'environnement ou la consommation et argumenter un choix
- Communiquer à l'écrit et à l'oral avec une syntaxe claire et un vocabulaire technique adapté
- Agir face à une situation d'urgence

Langue vivante étrangère (si décision du groupe de rénovation du diplôme)

L'épreuve de langue vivante étrangère a pour objectif de vérifier, au niveau A2 (utilisateur élémentaire de niveau intermédiaire) du CECRL (art. D.312-16 du CE), les compétences du candidat à :

Comprendre la langue orale

Comprendre un document écrit

S'exprimer à l'écrit

S'exprimer à l'oral en continu

Interagir à l'oral

dans des situations de la vie quotidienne, sociale et professionnelle

Bloc facultatif – langue vivante

L'épreuve de langue vivante facultative (langue différente de la langue concernée par l'épreuve obligatoire) a pour objectif de vérifier, au niveau A2 (utilisateur élémentaire de niveau intermédiaire) du CECRL (art. D.312-16 du CE), les compétences du candidat à :

S'exprimer à l'oral en continu

Interagir à l'oral

Comprendre un document écrit

dans des situations de la vie quotidienne, sociale et professionnelle

Bloc facultatif – Arts appliqués et cultures artistiques

Respecter les consignes et mettre en œuvre un cahier des charges simple relatif à une démarche de création design

Établir des propositions cohérentes d'expérimentation et de réalisation en réponse à un problème posé

Réinvestir des notions repérées dans des références relatives aux différents domaines du design et des cultures artistiques

Opérer un choix raisonné parmi des propositions de création design

Consolider une proposition

Présenter graphiquement ou en volume une intention

Rendre compte à l'oral et/ou à l'écrit une démarche partielle de conception design

Bloc facultatif – Mobilité

Comprendre et se faire comprendre dans un contexte professionnel étranger

Caractériser le contexte professionnel étranger

Réaliser partiellement une activité professionnelle, sous contrôle, dans un contexte professionnel étranger

Comparer des activités professionnelles similaires, réalisées ou observées, à l'étranger et en France

Se repérer dans un nouvel environnement

Identifier des caractéristiques culturelles du contexte d'accueil

Modalités d'évaluation :



Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme (Voir, notamment, les règlements d'examen et les définitions d'épreuves) : forme ponctuelle ou contrôle en cours de formation. Le diplôme est aussi accessible par la V.A.E

Blocs de compétences

RNCP36337BC01 - Communication esthétique et technologie

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
<p>Reconnaître :</p> <ul style="list-style-type: none"> - identifier les composantes de la définition du produit (matériaux, dimensions, formes...); - justifier la chronologie des phases de fabrication. <p>Décoder :</p> <ul style="list-style-type: none"> - interpréter les différentes formes de langage professionnel et technique ; - traduire un croquis par dessin technique ; - interpréter les données techniques. <p>Préparer :</p> <p>procéder à la préparation des matière d'oeuvre.</p> <p>Traiter :</p> <ul style="list-style-type: none"> - vérifier les critères d'acceptabilité des produits; - appliquer et respecter les données de fabrication ; - diagnostiquer les causes de non qualité constatées sur un produit ; - analyser les causes de dysfonctionnement d'un processus ; - appliquer les mesures qui s'imposent. <p>Informer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - relater les difficultés rencontrées au cours de la réalisation ; - rendre compte des anomalies constatées ; - rendre compte du travail réalisé. <p>Dialoguer.</p>	<p>Voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat. Voie de l'apprentissage dans un CFA porté par un EPLE, par un GRETA ou par un GIP-FCIP, lorsque la formation se déroule en totalité de ces structures, ou dans un CFA habilité. Formation professionnelle continue dans un établissement public : CCF</p> <p>Voie scolaire dans un établissement privé hors contrat. Voie de l'apprentissage dans un CFA non habilité. Formation professionnelle continue en établissement privé. Enseignement à distance. Candidats justifiant de 3 années d'activités professionnelles : Ponctuel pratique</p>

RNCP36337BC02 - Mise en oeuvre et réalisation



Liste de compétences	Modalités d'évaluation
<p>Exécuter :</p> <ul style="list-style-type: none"> - effectuer la mise en forme du produit ; - mesurer les produits ; - effectuer les réglages ; - assurer l'arrêté de la fabrication ; - assurer la maintenance et l'entretien du poste de travail. <p>Contrôler :</p> <ul style="list-style-type: none"> - vérifier la qualité des produits en cours et en fin de réalisation ; - déceler avant détérioration du matériel, de la pièce fabriquée tout incident de fonctionnement. 	<p>Voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat. Voie de l'apprentissage dans un CFA porté par un EPLE, par un GRETA ou par un GIP-FCIP, lorsque la formation se déroule en totalité de ces structures, ou dans un CFA habilité. Formation professionnelle continue dans un établissement public : CCF</p> <p>Voie scolaire dans un établissement privé hors contrat. Voie de l'apprentissage dans un CFA non habilité. Formation professionnelle continue en établissement privé. Enseignement à distance. Candidats justifiant de 3 années d'activités professionnelles : Ponctuel pratique</p>

RNCP36337BC03 - Français et Histoire-géographie-enseignement moral et civique

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
<p><i>Français</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Communiquer : écouter, dialoguer et s'exprimer (F) - Reformuler, à l'écrit ou à l'oral, un message lu ou entendu (F) - Évaluer sa production orale ou écrite en vue de l'améliorer (F) - Lire, comprendre et présenter des textes documentaires ou fictionnels, des œuvres littéraires et artistiques (F) - Rendre compte, à l'oral ou à l'écrit, d'une expérience en lien avec le métier (F) <p><i>Histoire-géographie-enseignement moral et civique</i> - Maîtriser et utiliser des repères chronologiques et spatiaux : mémoriser et s'appropriier les notions, se repérer, contextualiser (HG) - S'appropriier les démarches historiques et géographiques : exploiter les outils spécifiques aux disciplines, mener et construire une démarche historique ou géographique et la justifier, collaborer et échanger en histoire-géographie (HG) - Construire et exprimer une argumentation cohérente et étayée en s'appuyant sur les repères et les notions du programme (EMC) - Mettre à distance ses opinions personnelles pour construire son jugement (EMC) - Mobiliser ses connaissances pour penser et s'engager dans le monde en s'appropriant les principes et les valeurs de la République (HG-EMC)</p>	<p>Voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat. Voie de l'apprentissage dans un CFA porté par un EPLE, par un GRETA ou par un GIP-FCIP, lorsque la formation se déroule en totalité de ces structures, ou dans un CFA habilité. Formation professionnelle continue dans un établissement public : CCF</p> <p>Voie scolaire dans un établissement privé hors contrat. Voie de l'apprentissage dans un CFA non habilité. Formation professionnelle continue en établissement privé. Enseignement à distance. Candidats justifiant de 3 années d'activités professionnelles : Ponctuel écrit et oral</p>

RNCP36337BC04 - Mathématiques et physique-chimie

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> - Rechercher, extraire et organiser l'information - Proposer, choisir, exécuter une méthode de résolution ou un protocole opératoire en respectant les règles de sécurité - Expérimenter, utiliser une simulation - Critiquer un résultat, argumenter : contrôler la vraisemblance d'une hypothèse, mener un raisonnement logique et établir une conclusion - Rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit en utilisant des outils et un langage appropriés 	<p>Voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat. Voie de l'apprentissage dans un CFA porté par un EPLE, par un GRETA ou par un GIP-FCIP, lorsque la formation se déroule en totalité de ces structures, ou dans un CFA habilité. Formation professionnelle continue dans un établissement public : CCF</p> <p>Voie scolaire dans un établissement privé hors contrat. Voie de l'apprentissage dans un CFA non habilité. Formation professionnelle continue en</p>

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
	établissement privé. Enseignement à distance. Candidats justifiant de 3 années d'activités professionnelles : Ponctuel écrit

RNCP36337BC05 - Education physique et sportive

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
- Développer sa motricité - S'organiser pour apprendre et s'entraîner - Exercer sa responsabilité dans un engagement personnel et solidaire : connaître les règles, les appliquer et les faire respecter - Construire durablement sa santé - Accéder au patrimoine culturel sportif et artistique	Voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat. Voie de l'apprentissage dans un CFA porté par un EPLE, par un GRETA ou par un GIP-FCIP, lorsque la formation se déroule en totalité de ces structures, ou dans un CFA habilité. Formation professionnelle continue dans un établissement public : CCF Voie scolaire dans un établissement privé hors contrat. Voie de l'apprentissage dans un CFA non habilité. Formation professionnelle continue en établissement privé. Enseignement à distance. Candidats justifiant de 3 années d'activités professionnelles : Ponctuel

RNCP36337BC06 - Prévention-santé-environnement

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
- Appliquer une méthode d'analyse d'une situation de la vie professionnelle ou quotidienne et d'une documentation - Mettre en relation un phénomène physiologique, un enjeu environnemental, une disposition réglementaire, avec une mesure de prévention - Proposer une solution pour résoudre un problème lié à la santé, l'environnement ou la consommation et argumenter un choix - Communiquer à l'écrit et à l'oral avec une syntaxe claire et un vocabulaire technique adapté - Agir face à une situation d'urgence.	Voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat. Voie de l'apprentissage dans un CFA porté par un EPLE, par un GRETA ou par un GIP-FCIP, lorsque la formation se déroule en totalité de ces structures, ou dans un CFA habilité. Formation professionnelle continue dans un établissement public : CCF Voie scolaire dans un établissement privé hors contrat. Voie de l'apprentissage dans un CFA non habilité. Formation professionnelle continue en établissement privé. Enseignement à distance. Candidats justifiant de 3 années d'activités professionnelles : Ponctuel écrit

RNCP36337BC07 - Langue vivante étrangère

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
L'épreuve de langue vivante étrangère a pour objectif de vérifier, au niveau A2 (utilisateur élémentaire de niveau intermédiaire) du CECRL (art. D.312-16 du CE), les compétences du candidat à : Comprendre la langue orale Comprendre un document écrit S'exprimer à l'écrit	Voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat. Voie de l'apprentissage dans un CFA porté par un EPLE, par un GRETA ou par un GIP-FCIP, lorsque la formation se déroule en totalité de ces structures, ou dans un CFA habilité. Formation professionnelle continue dans un établissement public : CCF Voie scolaire dans un établissement privé hors contrat. Voie de l'apprentissage dans un CFA non habilité. Formation professionnelle continue en établissement privé. Enseignement à distance. Candidats justifiant de 3 années d'activités professionnelles : Ponctuel écrit et oral.

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
<p>S'exprimer à l'oral en continu</p> <p>Interagir à l'oral</p> <p>dans des situations de la vie quotidienne, sociale et professionnelle</p>	

RNCP36337BC08 - Langue vivante (Bloc facultatif)

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
<p>L'épreuve de langue vivante facultative (langue différente de la langue concernée par l'épreuve obligatoire) a pour objectif de vérifier, au niveau A2 (utilisateur élémentaire de niveau intermédiaire) du CECRL (art. D.312-16 du CE), les compétences du candidat à :</p> <p>S'exprimer à l'oral en continu</p> <p>Interagir à l'oral</p> <p>Comprendre un document écrit dans des situations de la vie quotidienne, sociale et professionnelle</p>	<p>Voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat. Voie de l'apprentissage dans un CFA porté par un EPLE, par un GRETA ou par un GIP-FCIP, lorsque la formation se déroule en totalité de ces structures, ou dans un CFA habilité. Formation professionnelle continue dans un établissement public : Ponctuel oral</p> <p>Voie scolaire dans un établissement privé hors contrat. Voie de l'apprentissage dans un CFA non habilité. Formation professionnelle continue en établissement privé. Enseignement à distance. Candidats justifiant de 3 années d'activités professionnelles : Ponctuel oral</p>

RNCP36337BC09 - Arts appliqués et cultures artistiques (Bloc facultatif)

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
<p>Respecter les consignes et mettre en œuvre un cahier des charges simple relatif à une démarche de création design</p> <p>Établir des propositions cohérentes d'expérimentation et de réalisation en réponse à un problème posé</p> <p>Réinvestir des notions repérées dans des références relatives aux différents domaines du design et des cultures artistiques</p> <p>Opérer un choix raisonné parmi des propositions de création design</p> <p>Consolider une proposition</p> <p>Présenter graphiquement ou en volume une intention</p> <p>Rendre compte à l'oral et/ou à l'écrit une démarche partielle de conception design</p>	<p>Voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat. Voie de l'apprentissage dans un CFA porté par un EPLE, par un GRETA ou par un GIP-FCIP, lorsque la formation se déroule en totalité de ces structures, ou dans un CFA habilité. Formation professionnelle continue dans un établissement public : Ponctuel écrit</p> <p>Voie scolaire dans un établissement privé hors contrat. Voie de l'apprentissage dans un CFA non habilité. Formation professionnelle continue en établissement privé. Enseignement à distance. Candidats justifiant de 3 années d'activités professionnelles : Ponctuel écrit</p>

Description des modalités d'acquisition de la certification par capitalisation des blocs de compétences et/ou par correspondance :

Décret n° 2016-772 du 10 juin 2016 relatif à la reconnaissance de l'acquisition de blocs de compétences par les candidats préparant l'examen du certificat d'aptitude professionnelle dans le cadre de la formation professionnelle continue ou de la validation des acquis de l'expérience.

Le référentiel de certification est organisé en unités constitutives d'un ensemble de compétences et connaissances cohérent au regard de la finalité du diplôme. Il peut comporter des unités dont l'obtention est facultative. Chaque unité correspond à un bloc de compétences et à une épreuve.

Les candidats s'inscrivent à l'examen du diplôme. Ils reçoivent, pour les unités du diplôme qui ont fait l'objet d'une note égale ou supérieure à 10 sur 20 ou d'une validation des acquis de l'expérience, une attestation reconnaissant l'acquisition des compétences constitutives de ces unités du diplôme, et donc des blocs de compétences correspondant.

Le diplôme est obtenu par l'obtention d'une note moyenne supérieure à 10/20 à l'ensemble des épreuves. Le candidat ayant déjà validé des blocs de compétences peut être dispensé des épreuves correspondantes.

Secteur d'activité et type d'emploi

Secteurs d'activités :

La porcelaine, la faïence et la poterie. L'art de la table et les objets décoratifs.

L'artisanat d'arts céramiques.

L'industrie de la porcelaine de collectivité et hôtelière.

Type d'emplois accessibles :

Céramiste, faïencier, potier, décorateur, modelleur, technicien faïencier, artisan d'arts céramiques.

Code(s) ROME :

B1201 - Réalisation d'objets décoratifs et utilitaires en céramique et matériaux de synthèse

Références juridiques des réglementations d'activité :

Voie d'accès

Le cas échéant, prérequis à l'entrée en formation :

Le cas échéant, prérequis à la validation de la certification :

Pré-requis distincts pour les blocs de compétences :

Non

Validité des composantes acquises :

Voie d'accès à la certification	Oui	Non	Composition des jurys	Date de dernière modification
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		<p>Le jury du certificat d'aptitude professionnelle est composé à parité :</p> <p>1° De professeurs des établissements d'enseignement public et des établissements d'enseignement privés sous contrat ainsi que d'enseignants des centres de formation d'apprentis ;</p> <p>2° De personnes qualifiées de la profession choisies en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives.</p> <p>Si ces proportions ne sont pas atteintes en raison de l'absence d'un ou plusieurs de ses membres, le jury peut néanmoins valablement délibérer.</p>	

Voie d'accès à la certification	Oui	Non	Composition des jurys	Date de dernière modification
En contrat d'apprentissage	X		<p>Le jury du certificat d'aptitude professionnelle est composé à parité :</p> <p>1° De professeurs des établissements d'enseignement public et des établissements d'enseignement privés sous contrat ainsi que d'enseignants des centres de formation d'apprentis ;</p> <p>2° De personnes qualifiées de la profession choisies en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives.</p> <p>Si ces proportions ne sont pas atteintes en raison de l'absence d'un ou plusieurs de ses membres, le jury peut néanmoins valablement délibérer.</p>	-
Après un parcours de formation continue	X		<p>Le jury du certificat d'aptitude professionnelle est composé à parité :</p> <p>1° De professeurs des établissements d'enseignement public et des établissements d'enseignement privés sous contrat ainsi que d'enseignants des centres de formation d'apprentis ;</p> <p>2° De personnes qualifiées de la profession choisies en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives.</p> <p>Si ces proportions ne sont pas atteintes en raison de l'absence d'un ou plusieurs de ses membres, le jury peut néanmoins valablement délibérer.</p>	-
En contrat de professionnalisation	X		<p>Le jury du certificat d'aptitude professionnelle est composé à parité :</p> <p>1° De professeurs des établissements d'enseignement public et des établissements d'enseignement privés sous contrat ainsi que d'enseignants des centres de formation d'apprentis ;</p> <p>2° De personnes qualifiées de la profession choisies en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives.</p> <p>Si ces proportions ne sont pas atteintes en raison de l'absence d'un ou plusieurs de ses membres, le jury peut néanmoins valablement délibérer.</p>	-
Par candidature individuelle	X		<p>Le jury du certificat d'aptitude professionnelle est composé à parité :</p> <p>1° De professeurs des établissements d'enseignement public et des établissements d'enseignement privés sous contrat ainsi que d'enseignants des centres de formation d'apprentis ;</p> <p>2° De personnes qualifiées de la profession choisies en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives.</p> <p>Si ces proportions ne sont pas atteintes en raison de l'absence d'un ou plusieurs de ses membres, le jury peut néanmoins valablement délibérer.</p>	-

Voie d'accès à la certification	Oui	Non	Composition des jurys	Date de dernière modification
Par expérience	X		Le jury du certificat d'aptitude professionnelle est composé à parité : 1° De professeurs des établissements d'enseignement public et des établissements d'enseignement privés sous contrat ainsi que d'enseignants des centres de formation d'apprentis ; 2° De personnes qualifiées de la profession choisies en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives. Si ces proportions ne sont pas atteintes en raison de l'absence d'un ou plusieurs de ses membres, le jury peut néanmoins valablement délibérer.	-

	Oui	Non
Inscrite au cadre de la Nouvelle Calédonie	X	
Inscrite au cadre de la Polynésie française	X	

Liens avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations

Aucune correspondance

Base légale

Référence au(x) texte(s) réglementaire(s) instaurant la certification :

Date du JO/BO	Référence au JO/BO
-	Art. D337-1 à D337-25-1 du Code de l'éducation

Référence des arrêtés et décisions publiés au Journal Officiel ou au Bulletin Officiel (enregistrement au RNCP, création diplôme, accréditation...) :

Date du JO/BO	Référence au JO/BO
09/09/1993	Arrêté du 20 août 1993 portant création du certificat d'aptitude professionnelle Tournage - 1ère session : 1995

Date de publication de la fiche	12-04-2022
Date de début des parcours certifiants	01-09-2022
Date d'échéance de l'enregistrement	31-07-2027

Pour plus d'informations

Statistiques :

Lien internet vers le descriptif de la certification :

Eduscol : <https://eduscol.education.fr/referentiels-professionnels/B031.html>

Onisep : <https://www.onisep.fr/Ressources/Univers-Formation/Formations/Lycees/cap-tournage-en-ceramique>

Légifrance : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000545761>

Le certificateur n'habilite aucun organisme préparant à la certification

Certification(s) antérieure(s) :

Code de la fiche	Intitulé de la certification remplacée
<u>RNCP680</u>	CAP - Tournage céramique

Référentiel d'activité, de compétences et d'évaluation :

[Référentiel d'activité, de compétences et d'évaluation](#)

